

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-
Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN SAINT-CYPRIEN
À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE
PAR ÉNERGIES DURABLES KAHNAWÀ:KE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 19 juin 2015 à 13 h
Club de golf International 2000,
320, chemin du Golf
Saint-Bernard-de-Lacolle

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 19 JUIN 2015

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. JEAN-LOUIS FLEURY	3
M. DANIEL REID, Société d'histoire Lacolle-Beaujeu	9
Mme MAUREEN DUTIL.....	13
Mme JEANNINE PINARD	15
M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU, maire de la municipalité de Lacolle	19
Mme MYRIAM GACHET	23

PAUSE

M. MIKE DELISLE, Conseil Mohawk de Kahnawake	24
Mme ANNE AMMERLAAN et MM. WERNER VAN HYFTE et ROGER HÉBERT Les incontournables de la frontière.....	27
M. JEAN-FRANÇOIS BOIRE.....	33
M. STÉPHANE TRUDELLE.....	34
Mme CARMEN LABELLE, Québec Solidaire Huntingdon	36

MOT DE LA FIN	43
---------------------	----

AJOURNEMENT

FIN DE LA SECONDE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

**SÉANCE DU 19 JUIN 2015
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour. Alors, bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien de Napierville* par Énergies Durables Kanawà:ke.

10 Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet, au moyen de la webdiffusion audio.

15 Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette commission d'enquête et je suis secondé dans mon travail par monsieur John Haemmerli, commissaire.

20 Bien entendu, je vous demande de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques et je vous rappelle que la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit à l'image des participants. Alors, si vous avez des questions à ce sujet, je vous réfère à notre conseiller en communication, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif, qui est à l'arrière.

25 Cet après-midi, nous allons poursuivre la présentation des mémoires par les participants et les échanges avec la commission. Le temps imparti est de dix minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la commission.

Alors, en fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent le faire doivent s'inscrire au registre, à la table d'accueil à l'arrière.

30 Alors, j'inviterais les gens à prendre place, s'il vous plaît.

35 Alors, je le rappelle, et c'est important, que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits et les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant ou susciter un débat contradictoire, tout en commentant les propos qui ont été tenus dans le cadre de l'audience.

40 Et je vous rappelle qu'il est toujours possible aussi d'envoyer une rectification par écrit, par l'intermédiaire des coordonnées de la commission, au Bureau d'audiences publiques, d'ici le 26 juin prochain.

Je tiens à rappeler aux personnes qui ont fait connaître, avant le 2 juin dernier, leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour aujourd'hui, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

45

Je souhaiterais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein et respectueux. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation et, évidemment, aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience, et respecter ces règles constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

50

Je vous rappelle aussi que les séances sont enregistrées.

Également, si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre en arrière de la salle et ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 5 minutes pour leur présentation.

55

Alors, nous allons maintenant amorcer la période de présentation des mémoires.

60

65

70

75

80

85

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. JEAN-LOUIS FLEURY**

90 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais monsieur Gérard Séguin, s'il vous plait, à venir présenter son mémoire. Est-ce que monsieur Séguin est là? Alors, monsieur Séguin n'est pas là. J'inviterais maintenant monsieur Jean-Louis Fleury, s'il vous plait.

95

Bonjour, Monsieur Fleury.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

100

Bonjour, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Alors la parole est à vous.

105

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

110

Alors, je suis là comme, je suis un ancien directeur d'Hydro-Québec, je suis un résident de Saint-Valentin, je suis quelqu'un qui s'était déjà opposé assez vigoureusement au projet de Saint-Valentin et que les commissaires avaient eu la bonté d'écouter.

115

Donc, je suis un ancien directeur d'Hydro-Québec en communication, en affaires internationales, affaires institutionnelles et à la fin de ma carrière à Hydro, on m'a demandé d'écrire l'histoire d'Hydro-Québec. J'ai donc écrit trois gros volumes sur le transport, la production et la distribution d'électricité. Je pense donc savoir un peu plus que la moyenne du monde, ce dont je parle, quand je parle d'électricité.

120

Et c'est pour dire du mal de l'éolien que je vais être là, du mal de ce projet-là en tout les cas, et ce, sur trois points précis, si vous voulez. D'abord, j'aimerais refaire rapidement l'histoire de l'éolien tel qu'on l'a vécu à Hydro-Québec, je vais être très rapide, j'ai compris que c'est 10 minutes. Ensuite, je vais vous parler de certains rapports entre ce qui s'est passé en 2011 à Saint-Valentin et ce que vous vivez maintenant, puis je voudrais émettre aussi quelques commentaires positifs, quant à l'éolien, mais ailleurs, si j'ai le temps.

125

Donc l'histoire. Je suis un de ceux, si vous voulez, qui a vu les développements de l'éolien à Hydro. Parce qu'il convient de savoir qu'Hydro-Québec, dans les années 70, s'est intéressée de

130 très près à l'éolien. On a eu deux prototypes, un prototype aux Iles-de-la-Madeleine, avec un mat vertical et l'hélice qui tournait autour de façon verticale, et on a vu aussi – à Cap-Chat, on avait fait des études. C'est l'IREQ qui menait ça, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, et finalement on a, compte tenu encore une fois de la richesse hydroélectrique du Québec que tout le monde connaît, on a décidé de laissé tomber l'éolien assez rapidement, parce que ça apparaissait technologiquement difficile, à ce moment-là, et pas économiquement rentable de façon évidente.

135 Là, par contre, le dossier a donc rebondi dans les années 90, sous l'administration de monsieur Cailler et j'étais un de ceux qui a participé à la décision qui a été rendue par Hydro-Québec, de refuser de faire elle-même de l'éolien. C'est-à-dire que le gouvernement nous avait demandé, compte tenu des nouvelles technologies européennes et allemandes qui voulaient s'implanter en Gaspésie, de regarder la possibilité de, nous-mêmes, soit acheter ces produits-là et les installer nous-mêmes, soit procéder différemment.

140 La *Loi d'Hydro-Québec* précise, vous le savez Messieurs les commissaires, que cette entreprise-là doit fournir de l'énergie au Québec au plus bas coût possible, en fonction d'une saine gestion. C'est une phrase à retenir, c'est la phrase que j'ai utilisée quasiment toute ma vie dans mes fonctions d'agent de communication pour Hydro, si vous voulez, et le plus bas coût possible étant clairement, à ce moment-là, l'hydroélectricité qu'on sortait à 6-8 cennes, alors qu'on avait fait le calcul que, compte tenu des coûts de démantèlement, ça nous coûterait 12 cennes de faire de l'éolien, même si Hydro-Québec l'avait – et je vous parle des années 90, au tout début, c'était 12 cennes par rapport à 6 à 8 cennes. Donc, on s'était retourné vers le gouvernement en disant : bien, écoutez, c'est bien de valeur, mais la loi nous empêche d'aller dans l'éolien.

150 On sait la suite. Le gouvernement a agi par décret, comme quand il souhaite imposer quelque chose à un syndicat ou à quelqu'un qui dépend de lui, donc il a obligé Hydro-Québec à acheter de l'énergie des fournisseurs, comme vous le savez maintenant, aux termes d'appels d'offres par Hydro-Québec Distribution.

155 Mais la moindre des choses qu'on puisse dire ici, c'est que ce n'est certainement pas un modèle de développement économique à reproduire. Un État qui impose à une Société de faire quelque chose d'antiéconomique, puisqu'on savait pertinemment qu'en négociant des contrats à 12-15 cennes du kilowattheure et qu'on allait la vendre en bas de 8 cennes, forcément, avec les développements du gaz de schiste où l'électricité sera 5 cennes aux États-Unis aussi, c'est un modèle économique dont on peut douter de la pertinence en tout cas.

160 Alors, j'aimerais donc peut-être rapidement revenir maintenant sur ce qui s'était passé à Saint-Valentin, parce qu'à Saint-Valentin, vos deux prédécesseurs, les commissaires André et Longpré avaient, je pense, au terme d'une longue évaluation de travaux aussi sérieux que ceux que vous allez mener, étaient arrivés à des conclusions assez courageuses, quand même, en

s'opposant à un projet qui là aussi était quand même déjà presque assez solidement implanté. Enfin, au terme de la préparation du projet, 25 éoliennes.

170 Et je voudrais vous faire part de la surprise de beaucoup, beaucoup de monde ici, en voyant qu'on allait recommencer exactement le même exercice pour des éoliennes de l'autre côté de la route. Alors qu'on est exactement dans la même région, avec les mêmes contraintes, je ne vous les rappellerai pas, là, mais qu'avaient énumérées les commissaires pour justifier qu'ils ne recommandaient pas au ministre de l'Environnement ce projet-là.

175 On est exactement sur les mêmes bases et on revient avec vous et je voudrais juste vous mettre en garde, Messieurs, si votre opinion devait être favorable à ce projet-là, l'impact que ça aurait, à la fois pour les opposants au projet éolien précédent et pour ceux qui étaient contre, mais même pour ces gens-là à qui on a dit : « Non, non. La région, ce n'est pas dans cette région qu'on peut en faire. » Si demain ces gens-là apprenaient qu'une opinion, quatre ans après, favorable est donnée à un projet parfaitement similaire, il y aurait beaucoup d'incompréhension dans le milieu. Et puis j'arrête là, parce que j'ai trop de respect pour votre mandat pour vous en dire beaucoup plus.

185 Mais donc, il y aurait beaucoup de choses à dire, mais je vais revenir sur le problème des oies sauvages, Messieurs les commissaires, parce que c'est quelque chose qui avait été déterminant, je pense, dans la justification de la position de la commission qui vous a précédés.

190 Encore une fois, j'étais dans la salle quand les gens, les deux commissaires ont parlé à l'expert du fédéral qui s'appelait, j'ai son nom quelque part, Daniel Bergeron et qui a évalué la population d'oies à 100 000 oiseaux passant à chaque printemps et qui a parlé de la possibilité d'une hécatombe. Et c'est le mot qui a été employé devant les commissaires, une « hécatombe », entre guillemets. Les commissaires, du reste, l'ont repris dans leur exposé final, dans leurs recommandations finales.

195 Ce mot-là doit faire quand même énormément réfléchir, parce qu'il convient plusieurs choses ici. D'abord, le promoteur a largement sous-estimé les populations d'oies. Les populations d'oies, je vous le déposerai si vous voulez, j'ai retrouvé ça récemment, mais on parle d'un million d'oies, quand même, d'oies sauvages au Québec. Et selon toute probabilité, la moitié doit passer par le couloir du Richelieu. Il y a deux gros couloirs de migration et la moitié doit passer par le couloir du Richelieu, c'est-à-dire devant chez nous.

200
205 500 000 oies, c'est ce qu'on évalue, la population qu'il y a à Baie-du-Febvre. Baie-du-Febvre, c'est tout en haut du Richelieu. Je ne peux pas imaginer que les oies fassent un trajet latéral, le long de la frontière, pour aller passer ailleurs. Les oies passent vraiment par le Richelieu et je vous dis, 500 000, le chiffre est probablement très près de la réalité, parce qu'il faut observer

210 ces oiseaux-là. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le faire, Messieurs les commissaires, mais quand ça part, le premier oiseau puis le dernier, sur le Richelieu, quand on est rendu en décembre, j'y reviendrai sur la date, ça peut faire 400 kilomètres, le vol d'oie, puis on dirait un nuage de moustiques. Vous savez, il y a des dizaines et des dizaines de milliers d'oiseaux.

215 Le promoteur, dans ses notes que j'ai lues – évidemment, je trouve un chiffre parfaitement farfelu de 7 000 oiseaux, il a dû regarder, j'imagine, un champ. En plus, il reconnaît que ses analyses datent de novembre.

220 Or, il faut que vous sachiez, Messieurs les commissaires, que de plus en plus, ces oies retardent en ce moment leur migration et les gens qui les observent, comme moi, ou ceux qui les chassent aussi, savent bien qu'elles repartent maintenant vers le 20 décembre. Et c'est là qu'il y a d'énormes concentrations, parce qu'avant qu'elles envisagent le grand voyage pour les mers des Antilles, elles se regroupent et c'est là qu'elles peuvent avoir des comportements particulièrement dangereux, c'est-à-dire que plus elles sont nombreuses, moins elles sont méfiantes. C'est-à-dire qu'un petit vol de 100 à 500 oies va faire attention où il se pose, où il vole et tout. Mais quand elles sont comme ça des dizaines, voire des centaines de milliers, et je pense ne pas me tromper en affirmant ce chiffre-là, elles ont des comportements beaucoup plus à risque. Elles craignent moins les chasseurs.

225 Du reste, c'est très drôle, parce qu'à ce moment-là, il y a moins de chasse, parce que les chasseurs ont perdu l'habitude de chasser puis il fait froid, donc rendu en décembre, il y a moins de chasseurs et les oies ont des comportements beaucoup plus suicidaires – le mot n'est pas le terme, mais elles vont tolérer qu'on chasse sur les abords et elles vont avoir des comportements parfaitement erratiques quand le troupeau s'en va. Et c'est là qu'on peut craindre la fameuse hécatombe dont parlait Bergeron.

230 Et parlant d'hécatombe, je voudrais vous ramener, Messieurs les commissaires, à cette date de 89, je pense, en fait la date importe peu, mais septembre 84, en fait, où Hydro-Québec avait constaté la mort de quelques milliers de caribous sur la Caniapiscau. Vous vous souvenez peut-être, les caribous avaient traversé la rivière à un endroit où ils la traversaient avant les barrages et là, il y avait du courant tel, dans cette rivière-là, qu'ils se sont tous noyés.

240 Moi, j'étais au poste à Hydro-Québec à ce moment-là et je peux vous dire que ça avait fait un tollé absolument de Washington à Moscou, tout le monde ne parlait que de ça. Les téléphones sonnaient, tous les biologistes, les environnementalistes étaient contre Hydro-Québec et ce n'est certainement pas un hécatombe d'oies qu'on voudrait revivre, maintenant, dans la Vallée du Richelieu.

245 Je n'ai plus de temps ou j'en ai encore un tout petit peu?

LE PRÉSIDENT :

Vous avez encore une couple de minutes.

250

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Une couple de minutes. Alors, pour terminer dans le positif, si vous voulez, encore une fois, mon opinion est très, très ferme à l'égard d'un projet ici qui, quant à moi, pour bien, bien d'autres multiples raisons, 97,7 % du territoire est zoné agricole dans la MRC des Jardins-de-Napierville. C'est un chiffre, je suis certain, qu'on vous a cité et que vous connaissez, mais pourquoi aller mettre des éoliennes là quand 80 % du territoire québécois est pratiquement désert, sans population, mais en tout cas.

255

Et c'est là que je voudrais terminer, en disant une idée, elle a cours aussi à Hydro, je n'invente rien en disant ça, mais pourquoi – l'éolien est effectivement très, très complémentaire avec l'hydroélectricité. C'est-à-dire que quand vous faites tourner de l'éolien ou quand vous faisiez du nucléaire avant, vous pouviez fermer les portes des barrages et accumuler de l'eau dans les barrages de retenue d'Hydro-Québec. Et ça, je me souviens très, très bien de l'ancien président d'Hydro, il y a de ça des lustres, qui s'appelait monsieur Robert Boyd, et qui disait : « Une porte de barrage qu'on ferme, c'est de l'argent qu'on met en banque, parce que l'eau s'accumule derrière, puis l'eau, on la vendra l'été, on la vendra sous forme d'électricité, c'est de l'argent qui s'accumule. »

260

265

Donc l'éolien, s'il y avait moyen de le coupler au réseau, et pourquoi pas? Mais pourquoi aller le mettre dans des zones comme ici et pourquoi ne pas le mettre près des lignes d'Hydro-Québec, près des postes d'Hydro-Québec? Je sais pertinemment, pour avoir été un de ceux qui a travaillé beaucoup sur le réseau de transport de la Baie-James, on est propriétaire de chaque côté, on a des droits sur des... mettons, plusieurs kilomètres de chaque côté des réseaux, parce qu'on n'a jamais su si un jour on... mais pourquoi ne pas utiliser ces coins-là pour installer effectivement des éoliennes? Il y a du vent tout autant qu'il peut y en avoir ici, il y en a partout du vent.

270

275

Et à ce moment-là, les raccordements seraient très, très peu coûteux et les réseaux seraient fort capables de prendre cette énergie-là puisqu'on évalue qu'il y a à peu près 10 % de perte sur le réseau de la Baie James. Donc, quand vous partez de la Baie James, vous arrivez à Montréal, vous avez perdu 10 % de l'énergie. Donc, cette énergie-là pourrait être, au long du réseau, rétablie par des éoliennes.

280

Et je vous rappelle de plus que quand vous faites marcher l'éolienne, ce qui n'est pas tout le temps, 20-30-40 % du temps, même pas apparemment, bien, vous fermez les vannes des

285

barrages. Donc, comme vous mettez moins d'électricité, moins d'énergie sur les lignes, vous êtes capable d'en transporter plus.

290 Alors, une des dernières choses c'est qu'on nous dit : ça va coûter très cher d'amener des
éoliennes là-bas. Bien, écoutez, entre vous et moi, le fleuve, il fait 50 kilomètres entre Matane et
Godbout, Godbout où passent le réseau de la Manic et le réseau de Churchill Falls. Sur la route,
c'est 800 kilomètres – moi, je vais à la chasse à Matane, c'est 800 kilomètres. Il me semble que
295 50 kilomètres de traversée par rapport à 800 kilomètres pour amener les éoliennes de Matane à
ici, ça se compare en termes de coût.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie beaucoup de votre présentation.

300

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Je vous en prie.

305

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Haemmerli, des questions?

LE COMMISSAIRE :

310

Je ne sais pas comment l'amener. Il y a des projets où on nous a dit, où les gens faisaient la
suggestion de voir les éoliennes dans le Nord et certains, chez Hydro-Québec, dont vous étiez,
invoquaient justement les pertes le long de la ligne pour justifier le peu de rentabilité de la chose
et justifier le fait de les mettre près des bassins de consommation.

315

Alors, je ne sais pas si vous avez un commentaire à faire à cet égard-là?

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

320

Bien, les pertes, elles surviennent n'importe comment. C'est-à-dire que quand vous partez
du Nord, vous partez, mettons de la Baie James, de la Manic ou de Churchill, vous arrivez à
Montréal, vous constatez à peu près un 10 % de perte. Mais ça, ça veut dire aussi 10 % de
capacité du réseau de transporter de l'énergie.

325

Donc, si rendu dans les postes à 200 kilomètres de Montréal où il n'y a personne, vous
savez, quand tu arrives au bas des Laurentides, enfin, si là vous remettez un 10 % d'énergie

330 générée – et c'est drôle parce qu'on parle justement d'à peu près 2 000 mégawatts à ce moment-là, si vous remettez de l'énergie là, les lignes sont capables de l'absorber et puis elle rentre directement sur le réseau, elle rentre tout près des lieux de consommation. Donc, cet argument-là...

LE COMMISSAIRE :

335 O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

340 Merci de votre contribution aux travaux de la commission, Monsieur Fleury. Alors, est-ce que monsieur Séguin est arrivé? Pas de nouvelles de monsieur Séguin.

M. DANIEL REID

345 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Daniel Reed, s'il vous plait, pour la Société d'histoire de Lacolle-Beaujeu. On a deux personnes, monsieur Gilles Pellerin et monsieur Daniel Reid.

350 **M. DANIEL REID.**

Bonjour, Messieurs les commissaires, monsieur Pellerin est retenu aujourd'hui, il avait une urgence cet après-midi.

355 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous vous écoutons, Monsieur Reid. La parole est à vous.

M. DANIEL REID.

360 Donc, je commence par, on a deux demi-mémoires, monsieur Pellerin a écrit son mémoire et le mien suit, je vais résumer celui de monsieur Pellerin, qui est en partie en anglais, voilà.

365 Afin de développer l'écotourisme dans notre région, un Centre d'interprétation de la guerre 1812-1814 a été inauguré par l'honorable Steven Harper, premier ministre du Canada en septembre 2012, afin d'y raconter nos histoires vécues dans cette magnifique zone agricole.

370

La carte ici en annexe, qui a été dessinée en 1815 par Bouchette, démontre clairement les cantonnements de plus de 3 500 soldats dans la région de Lacolle. Ce sont l'armée régulière, très peu nombreux, les voltigeurs canadiens francophones, la milice et les campements mohawks sur la route 221, en direction de Napierville.

375

Je vais juste dire un mot pour expliquer, donc ce qu'on voit en pointillé, c'est la route, c'est la 221, puis ce qu'on voit qui a une espèce de « Z », c'est là où est le village actuel de Lacolle, avec les baraques, il y avait des baraques pour 3 000 personnes, 3 500 personnes, et puis on voit la route qui se dirige vers Napierville et il y a eu des affrontements dans ces coins-là.

380

Donc en annexe également, monsieur Pellerin ajoute 9 pages de noms de commandants et de combattants qui ont pris part, parmi les 3 500 soldats, aux batailles entre 1812 et 1814. Il y a eu des pertes de vie et c'est là-dessus que monsieur Pellerin s'appuie. Pour monsieur Pellerin, des guerriers mohawks ont assisté les voltigeurs canadiens à repousser l'envahisseur étatsunien.

385

Il conclut : « S'il vous plaît, pas d'éoliennes en zone patrimoniale, en zone sacrée, en zone de commémoration de nos ancêtres communs, en zone agricole, en respect de mère Nature. »

Merci.

390

Je vais passer à la deuxième partie. Dans la deuxième partie qui est brève, je vais répondre un petit peu à votre demande de savoir qu'est-ce qu'on a comme offre touristique au niveau historique.

395

Donc, on a publié, à la Société d'histoire Lacolle-Beaujeu, un dépliant « Itinéraire patrimoniale » et ici, au tableau, on voit où sont les maisons, donc il y a 50 maisons qui font partie de l'itinéraire patrimonial et puis, si vous permettez, je vais déposer le PDF des 50 maisons avec la description – c'est en français et anglais – avec une petite description, comme on voit au tableau présentement, de chacune des maisons et ça fait quelques années que c'est imprimé et puis c'est disponible dans les centres de tourisme de la municipalité de Lacolle et à la mairie à Lacolle. Voilà.

400

Il y a depuis longtemps, ici, à Lacolle, des plaques commémoratives des événements 1812-1814 et des événements 1837. Donc, des vieilles plaques comme ça qui datent de je ne sais pas combien de dizaines d'années, on en a quelques-unes et ça a été installé par le Commission des lieux et monuments historiques du Canada, une partie en français, une partie en anglais, et il y a des historiens qui font des tournées d'information sur l'histoire et qui viennent fréquenter la région. Ils font des forfaits, même, de deux jours pour visiter ces plaques commémoratives.

405

410 Beaucoup plus récemment, on a installé un autre circuit – c'est le troisième dont je parle. Donc ici, à Lacolle, on a 15 affiches relatant la guerre 1812-1814 et ces affiches sont placées exactement aux lieux où ce sont produits les événements. Donc, on a un circuit où on se déplace à pied, on peut en visiter une douzaine à pied, les autres sont un peu plus loin, donc on a 15 affiches, ici, à Lacolle, sur notre histoire et on peut avoir l'information dans nos bureaux d'information touristique.

415 La même chose est offerte, un circuit semblable est offert à Napierville. Donc, à Napierville, premièrement, il y a deux pierres commémorant le 150^e anniversaire de l'insurrection de 1838, qui sont en plein centre du village, à la croisée des chemins et – ça, c'est la deuxième – et il y a un quatrième circuit maintenant d'affiches qui commémorent les différents événements et les personnages impliqués dans l'insurrection de 1838. Il faut se rappeler que le camp de base de Napierville a été le plus important de la guerre d'insurrection de 1838 avec jusqu'à 5 000 personnes sur place.

420 Dans la municipalité de Saint-Cyprien, on a également un autre circuit, on reconnaît ici monsieur Lapierre qui est venu faire la présentation hier et donc, ici, juste devant l'Hôtel de Ville à Saint-Cyprien, on voit l'affiche disant où se trouvent les différents panneaux d'interprétation, et on a également un circuit avec une quinzaine de panneaux d'interprétation, pour faire connaître les événements de 1838, là où ils se sont produits, à Saint-Cyprien. À chacun des 15 panneaux, on voit sur le côté en haut, à gauche, où sont tous les autres panneaux. C'est facile de se repérer quand on veut aller voir et comprendre l'histoire qui s'est produite à cette époque.

430 Treize sociétés d'histoire se sont mises ensemble il y a deux ans, pour mettre sur pied la foire patrimoniale pour deux jours, avec exposants et conférences. Plus de 800 personnes ont participé à cette foire.

435 Et le dernier point que j'aimerais vous relater, c'est donner un petit peu plus de chair au prochain circuit patriotique que nous sommes en train de mettre sur pied. Donc, grâce à une subvention du ministère de la Culture et des Communications de 30 000 \$, nous sommes à mettre sur pied une carte touristique résumant les événements patriotes de 1837-1838 en Montérégie Est et Ouest, et elle sera disponible au public. On va imprimer, dans une première impression, 5 000 copies et il va y avoir également un site Internet où on peut, avec son téléphone, voir où sont chacun des points, où on peut s'informer sur les événements rapportés.

440 Il va y avoir au moins une centaine d'endroits à visiter. On vient de voir, dans les trois circuits que je vous ai présentés, qu'on a déjà ici dans la région, une cinquantaine, environ, d'endroits à visiter à ce propos-là.

445 Donc, notre offre patrimoniale et touristique prend de l'ampleur. Nous devons garder les lieux tels qu'ils sont, sans structures géantes d'éoliennes industrielles, pour préserver l'authenticité des faits historiques évoqués dans nos circuits d'interprétation.

450 Enfin, le promoteur n'a pas consulté la Société d'histoire Lacolle-Beaujeu à propos du Projet éolien Saint-Cyprien.

LE PRÉSIDENT :

455 Merci de votre présentation, Monsieur Reid. Vous allez sûrement nous déposer aussi le support visuel que vous nous avez présenté?

M. DANIEL REID.

460 C'est fait.

LE PRÉSIDENT :

 Alors, merci beaucoup, on va le rendre disponible. Monsieur Haemmerli, des questions?

465 **LE COMMISSAIRE :**

 Outre la première carte que vous nous avez présentée et le support visuel pour les trois circuits, est-ce qu'il y a une information synthétique que vous pourriez nous... non?

470 **M. DANIEL REID.**

 Pas à ce moment-ci. J'ai essayé de le trouver rapidement, mais je peux en faire la demande puis qu'ils le cherchent puis qu'ils vous l'envoient, mais je vous ai montré un élément de chacun des circuits. Voilà.

475 **LE COMMISSAIRE :**

 Merci.

480 **M. DANIEL REID.**

 Ça existe, mais il n'y a pas de fonds. Nous, c'est une petite municipalité, puis à part le support du Conseil municipal, il n'y a pas beaucoup de fonds pour avoir des sites Internet. Il y a seulement, durant l'été, des étudiants qui sont engagés pour donner de l'information, sinon il faut

485 aller au musée et le demander. Mais on est quand même chanceux d'avoir un musée et un
Centre d'interprétation, ici, à Lacolle, ce que d'autres sociétés ne peuvent pas se permettre,
dépendant des ententes qu'on peut avoir avec l'administration municipale.

LE COMMISSAIRE :

490 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

495 Merci, Monsieur Reid.

M. DANIEL REID.

500 Merci.

Mme MAUREEN DUTIL

505 **LE PRÉSIDENT :**

Alors nos excuses, j'inviterais maintenant Madame Maureen Dutil, s'il vous plait. Bonjour
Madame.

510 **Mme MAUREEN DUTIL :**

Bonjour. J'ai écrit mon mémoire en anglais, je vais le dire en anglais, puis c'est très court, je
vais le répéter en français, après.

515 Regarding the windmill project in Saint-Cyprien-de-Napierville, after attending all the
meetings and the BAPE for the Saint-Valentine-Saint-Paul Project, and all the meetings except
one due to previous engagement, my sentiments remain the same: not in favour of the proposed
project.

520 By nature, I am an optimist; equally a realist. After attending the meetings, I had the sincere
impression that the situation was an arrogant rushed formality, a waste of time, money and energy
because the Mohawk Nation has a greater impact on the land as we, tax payers.

525 How can Mr. Morris convince himself of creating better relations with us and his people by
implanting windmills on the most fertile agricultural land in the Province of Quebec? Has he not
witnessed the public dissatisfaction with the proposed project, the dissension, mental suffering,
placing neighbours and families against one another?

530 We have been summer residents since 1958 and permanent residents since 1991. We have
considered home in Saint-Paul our "little corner of paradise". As you may realize, my husband of
62 years, is 83 and I am 81. Our efforts are for future generations: what heritage do we leave all if
we do not preserve our precious land?

535 _____
Le projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville. Après avoir assisté aux assemblées du
BAPE de Saint-Valentin et Saint-Paul et toutes les assemblées sauf une, une due au projet
présent, nos sentiments demeurent les mêmes : ne pas être en faveur du projet proposé.

540 De nature, je suis optimiste, également réaliste. Après avoir assisté aux assemblées, j'ai eu
la sincère impression que la situation était déjà une arrogante et pressée formalité, un gaspillage
d'argent, d'énergie et de temps, car la Nation Mohawk a plus d'impact avec la terre, que nous, les
payeurs de taxe.

545 Comment monsieur Morris peut se convaincre qu'il a une meilleure entente avec son
peuple par l'implantation des éoliennes sur nos meilleures terres agricoles dans la province de
Québec? Est-ce qu'il n'a pas été témoin de la désatisfaction du projet proposé? La dissension,
souffrance mentale placent voisins et familles en conflit.

550 Nous avons été résidents d'été depuis 58 et résidents en permanence depuis 91. Nous
avons considéré notre maison à Saint-Paul, notre petit coin de paradis.

555 Vous avez peut-être constaté que mon mari de 62 ans a 83 ans et moi, 81. Nos efforts sont
faits pour les générations à venir. Quel héritage allons-nous laisser si nous ne préservons pas nos
terres?

LE PRÉSIDENT :

560 Je vous remercie de votre témoignage, Madame Dutil.

Mme MAUREEN DUTIL :

Merci.

Mme JEANNINE PINARD

565

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'inviterais maintenant madame Jeannine Pinard, s'il vous plaît. Bonjour, Madame Pinard.

570

Mme JEANNINE PINARD :

Bonjour.

575

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous.

580

Mme JEANNINE PINARD :

Je me présente, Jeannine Pinard, citoyenne de Saint-Bernard-de-Lacolle et non-représentante de Saint-Bernard-de-Lacolle, comme il a été dit dans les premières audiences du BAPE.

585

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

J'aimerais apporter tout de suite une correction, parce que monsieur Poirier va venir l'apporter tout à l'heure. On a une rencontre lundi prochain pour valider le compte rendu du 21 avril.

590

LE PRÉSIDENT :

595

Alors, merci de votre présentation, Madame Pinard. Vous dites, d'entrée de jeu, que vous avez reçu une lettre d'EDK demandant aux citoyens de participer à une séance d'information. Sachant que le comité de citoyens, le comité consultatif a commencé à débiter ses travaux début 2015?

600

Mme JEANNINE PINARD :

Oui, en janvier.

605 **LE PRÉSIDENT :**

Donc ces lettres-là, elles...

610 **Mme JEANNINE PINARD :**

Peut-être en novembre.

LE PRÉSIDENT :

615 Novembre 2014?

Mme JEANNINE PINARD :

620 Monsieur Poirier pourrait vous dire plus la date, mais je vous dirais, de mémoire, ça a été envoyé...

LE PRÉSIDENT :

L'automne, là?

625 **Mme JEANNINE PINARD :**

Oui, oui, novembre, début décembre. Mais je vous dirais plus fin novembre, peut-être. Ça a été envoyé à tous les résidents, je crois, de Saint-Bernard et de Saint-Cyprien.

630 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Et je comprends que, spontanément, vous avez dit : je vais aller voir.

635 **Mme JEANNINE PINARD :**

Bien, je me suis dit, c'est parce que j'avais déjà quand même vécu un BAPE et je me disais : bien, ça sert à quoi, ça?

640 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous avez suivi l'ensemble des travaux du comité jusqu'à la réunion qui va se dérouler la semaine prochaine?

Mme JEANNINE PINARD :

645

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

650

J'aimerais savoir, vous, à votre connaissance, dans votre milieu, en fonction des discussions que vous avez eues, est-ce qu'il y a eu des réactions, est-ce qu'il y a eu d'autres gens qui se sont manifestés, qui ont manifesté un intérêt de participer aux travaux?

Mme JEANNINE PINARD :

655

Non. Non, puis moi, je ne pouvais pas y aller le mercredi, alors les gens ont changé de journée pour que je puisse assister le mardi.

LE PRÉSIDENT :

660

Alors, merci Madame Pinard. Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

665

Bon, malgré la dernière question que vous nous posez...

Mme JEANNINE PINARD :

670

Vous ne pouvez pas répondre, c'est bien correct.

LE COMMISSAIRE :

Mais moi, je vais vous en retourner une.

675

Mme JEANNINE PINARD :

D'accord.

LE COMMISSAIRE :

680

Qu'est-ce que ça prendrait pour qu'on arrive à tirer quelque chose ou pour qu'un tel comité serve les besoins que vous semblez lui attribuer?

Mme JEANNINE PINARD :

685

C'est que ce qui arrive, je pense, c'est que le comité consultatif arrive très tard. Le projet est presque déjà accepté par tous les ministères, alors qu'est-ce que vous voulez qu'un petit comité consultatif aille faire? On ne pourrait pas lui dire : il faudrait changer telle éolienne, il faudrait... On n'a pas ces compétences-là, Monsieur. Si le comité consultatif est axé plus pour l'acceptabilité, il faudrait peut-être le partir dès le début du projet pour qu'à ce moment-là, les gens soient informés et non pas devant un fait accompli.

690

LE COMMISSAIRE :

695

D'accord.

Mme JEANNINE PINARD :

Vous comprenez ce que je veux dire?

700

LE COMMISSAIRE :

Oui, oui, beaucoup plus en amont que...

705

Mme JEANNINE PINARD :

Parce que là on arrive, on n'a pratiquement plus rien à dire ou même si je dis : bien, telle affaire, mettons, à cause des chauves-souris, n'importe quoi, là. Bon. Le ministère a déjà passé et a déjà dit : « Bien ça, ça ne marche pas. Ça, ça ne marche pas, là. » Qu'est-ce que vous voulez qu'ils me répondent? Ils ne peuvent pas me répondre autrement, là. Et je comprends bien, mais c'est comme... ça sert à quoi? Est-ce que ça sert juste pour dire qu'on fait semblant de consulter les gens? Est-ce que... tu sais, on est quand même juste trois personnes là-dessus, là.

710

LE COMMISSAIRE :

715

D'accord, ça va. Merci.

LE PRÉSIDENT :

720

Merci, Madame Pinard.

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU

725

LE PRÉSIDENT :

Alors, la prochaine présentation est monsieur Rolland-Luc Béliveau de la municipalité de Lacolle. Bonjour, Monsieur Béliveau.

730

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :

Bonjour, Messieurs.

735

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous vous écoutons.

740

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :

Merci.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

745

Début de la première phrase à la page 1 : « Je vous remercie de l'intérêt que vous... »
Fin de la dernière phrase à la page 4 : « [...] de Lacolle à sa frontière nord-ouest. »

Sans oublier les proches riverains du projet qui sont les gens également de Saint-Cyprien lui-même.

750

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 4 : « Il me semble évident qu'un projet d'implantation... »
Fin du mémoire.

755

Je voudrais également rajouter, lorsqu'on parle de diversification des revenus en milieu agricole, on parle d'échelonnage des cultures, des espèces, à la limite un bâtiment désaffecté peut servir à autre que l'élevage, peut servir pour l'entreposage. On peut utiliser ses tracteurs pour faire du déneigement à la ville, mais la diversification, dans le sens qu'il a été présenté cette semaine, n'est pas, à mon sens, sinon on est aussi bien de légaliser la plantation de marijuana en plein champ.

760

765 J'aimerais également rajouter, comme un complément d'information : dernièrement, le Conseil économique du Haut-Richelieu a présenté son nouveau conseil d'administration, dont j'en fais partie, pour représenter le périurbain.

Alors, je vais déposer cette feuille, il s'agit d'un communiqué de presse. Le dernier paragraphe est celui qui est le plus important, donc :

770 « *Le conseil économique du Haut-Richelieu favorise et développe l'activité économique sur son territoire en offrant des services de soutiens technique, financier, d'accompagnement ou de suivi auprès des promoteurs locaux issus des secteurs de l'industrie, commerce et service, agriculture, agroalimentaire et tourisme et culture et développement rural.* »

775 Donc c'est la mission de notre CEHR et en complément d'information, monsieur Reid l'a fait juste avant moi pour le circuit patrimonial, moi je vais déposer ce que Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu a préparé comme planification de trajet touristique sur le territoire et on voit très bien les endroits d'intérêt, que ce soit un vignoble, des haltes routières, les circuits touristiques, tout est là.

780 Également, le Conseil économique du Haut-Richelieu, depuis quelques années, notamment depuis 2014, s'est vu reconnaître une belle position au niveau développement de la filière électrique et on parle de brancher au travail, notamment, mais surtout branché dans notre Circuit du paysan. Alors ceci, ça s'intitule « Escapade branchée » qui a un circuit intéressant qui démontre les endroits où on peut se procurer de l'électricité par les bornes électriques et c'est
785 introduit dans le Circuit du paysan, la Route gourmande, jadis, que nous connaissons bien. Alors, c'est deux dépliants que je vais vous soumettre.

Merci de m'avoir écouté.

790 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Béliveau, de votre présentation. Alors, écoutez, je serais tenté de vous poser une question, vous lui avez déjà répondu en partie lorsque vous êtes venu représenter les gens de la coalition avec madame Trottier, peut-être des éléments de plus que vous pourriez nous
795 ajouter concernant la fameuse réciprocité entre les deux MRC? Je pense qu'on a eu déjà quelques éléments de réponse de la part des élus qui se sont présentés devant nous, je me suis systématiquement attardé à poser cette question, et je vous donne encore l'opportunité peut-être de nous expliquer qu'est-ce qui se passe? On vous écoute.

800

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :

805 Facile, il ne se passe rien, il n'y a pas de réciprocité. Alors, lorsque la MRC du Haut-Richelieu envoie justement de la documentation à l'autre MRC pour réponse ou autre, tout ce que nous recevons c'est un avis, un accusé de réception.

810 Donc, on n'est pas encore à l'étape de réciprocité, loin de là. La réciprocité, tant qu'à moi, ne devrait pas dépendre de deux organisations, deux Conseils d'administration qui sont les maires de chaque comté, mais plutôt devrait systématiquement venir, lorsqu'il y a des appels d'offres au niveau du gouvernement, que ça soit très clair. Je l'ai mentionné, je vais le répéter, on parle d'une région administrative qui est la Montérégie, lorsqu'il y a plusieurs ponts à traverser, tous les ponts doivent être considérés.

815 Donc, le pont de réciprocité n'est pas au rendez-vous et ce qui est dommage. Alors, je l'ai dit, les populations, oui, principalement la population de la MRC des Jardins-de-Napierville peut avoir été consultée, pour ce qui est de la population de la MRC du Haut-Richelieu, j'irai jusqu'à dire que pas, puisque j'en suis témoin, à Lacolle, il n'y a pas eu de sondage fait à Lacolle et l'étude d'impact le démontre très bien et c'est quelque chose qui a été fait à la légère.

LE PRÉSIDENT :

825 On sait que la loi actuellement, comme on dit, c'est optionnel, il n'y a pas d'obligation de convenir, qu'est-ce que vous voyez comme mécanisme qui pourrait être éventuellement mis en place justement? Un mécanisme d'arbitrage, un règlement, une obligation? Comment vous voyez ce mécanisme-là? On voit que, bon, pour x raisons, il y a des décisions locales qui ont été prises qui fait qu'on ne l'a pas employée, est-ce qu'on fait un pas de plus? Est-ce qu'on fait... c'est quoi que vous pourriez suggérer pour dénouer un peu cette problématique-là bien particulière qui fait qu'on n'est pas capable de convenir ou on fait le choix de ne pas convenir?

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :

835 Il est très simple, le gros bon sens. Lorsqu'on doit construire un pont sur deux rives, on ne se pose pas la question, comment la terre est de l'autre côté, on se pose également comment la terre est solide de notre côté. Alors, pour un pont, il faut également regarder sur les deux côtés de la rive. Donc, pas besoin de passer par une réglementation à ne plus finir ou une autre commission d'arbitrage : le gros bon sens.

840 On est dans un secteur où les gens se connaissent, se côtoient. Je n'ai pas d'autre réponse que ça à donner, pour moi, c'est inévitable.

845 Ça a été mentionné à peine à 2 000 mètres de là, nous avons un minivillage estival, le camping Grégoire. Dans l'étude d'impact, on n'en fait même pas considération. Alors, ça en est aberrant, je n'ai pas autre à dire. Ça ne prend pas d'autre loi supplémentaire. Ça prend juste des gens qui ont la volonté d'ouvrir leurs horizons et d'aller voir plus loin que le centre de leur nombril, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

850 Autrement dit, vous ne voyez pas d'outils contraignants? Évidemment, on a beaucoup parlé de, comment dire, d'autonomie municipale, en quelque sorte. Je veux dire, je pense qu'au regard des responsabilités qui sont assumées par les municipalités puis les MRC, je crois que les gens, puis vous nous l'avez dit, sont jaloux quand même de leur autonomie, en termes de réglementation, puis ce que je comprends de votre réponse c'est que vous ne voyez pas... la solution ne serait pas par un mécanisme contraignant qui obligerait les parties à se parler. C'est ce que je comprends un peu de votre propos?

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :

860 Ce n'est pas nécessairement de que je dis, je dis : prenez le mécanisme que vous souhaitez implanter, mais à la base même, le dialogue, c'est le secret de bien des recettes. Il a manqué de dialogue, il a manqué probablement de réglementation. Je tentais de vous expliquer que ce n'est pas en alourdissant le système qu'on va arriver avec des résultats plus rapides.

865 Pour moi, que le gouvernement décide de faire un règlement spécifique à ça, bon, ça serait encore des sommes d'argent dépensées. La base même, elle est là. Un projet similaire, dernièrement, a été déposé pour une piscine communautaire, ça n'a pas été long. Alors, les gens impliqués dans le projet ont dit : « On va aller chercher la consultation à tous les gens, à qui ça pourrait concerner. »

870 Donc, je crois qu'il y avait plus de 13 ou 14 municipalités concernées. Alors, tous les représentants se sont déplacés un vendredi soir, imaginez-vous, alors qu'il faisait super beau. Donc, quand on monte quelque chose d'intéressant et qu'on n'a rien à cacher, les intéressés se manifestent, peu importe la date et l'heure et la température extérieure.

875 Alors que le gouvernement veule mettre en place une structure supplémentaire, j'aimerais juste seulement ne pas voir une grosse note à côté de ça, c'est tellement évident pour moi. Et je ne suis pas la meilleure personne bien placée pour vous dire quelle structure amener, je fais le constat que c'est le bon sens, tout simplement, qui doit être appliqué.

880

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Haemmerli? Monsieur Béliveau, merci beaucoup.

885

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :

Merci de m'avoir entendu.

890

LE PRÉSIDENT :

Merci. Oui, s'il vous plaît, simplement remettre ça à notre coordonnatrice, madame Poliquin.

895

Mme MYRIAM GACHET

LE PRÉSIDENT :

900

Alors j'inviterais maintenant Madame Myriam Gachet, s'il vous plait. Bonjour Madame Gachet. La parole est à vous.

Mme MYRIAM GACHET :

905

(L'INTERVENANTE FAITE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

910

Alors, merci de votre présentation, Madame Gachet.

Mme MYRIAM GACHET :

915

Merci.

LE PRÉSIDENT :

920

Monsieur Haemmerli, est-ce que vous avez des questions?

LE COMMISSAIRE :

Non, ça va.

925

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre témoignage, Madame. Alors, la commission va prendre quelques minutes de pause et va reprendre ses travaux tout à l'heure, merci.

930

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

935

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. MIKE DELISLE**

940

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais le gens à prendre place, s'il vous plaît, nous allons recommencer nos travaux. Alors, j'inviterais maintenant Monsieur Mike Delisle, du Conseil Mohawk de Kahnawake à venir présenter son mémoire. Bonjour Monsieur.

945

M. MIKE DELISLE :

Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur. Mesdames et Messieurs. C'est madame Marissa Leblanc, juste pour traduction, si je ne connais pas une question ou quelque chose.

950

LE PRÉSIDENT :

Merci, la parole est à vous.

955

M. MIKE DELISLE :

Merci beaucoup.

960

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Thank you very much. Merci beaucoup. *Niá : wen.*

LE PRÉSIDENT :

965

Merci de votre présentation, Monsieur Delisle. Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

970

Alors, je vais profiter de la présence de madame Leblanc pour la poser en français, ça va être plus facile pour moi. D'après le site web de la Commission économique, de développement économique de Kahnawake, cette organisation opère comme une entité autonome, mais elle demeure redevable « accountable » au Grand Conseil de Kahnawake et à la communauté.

975

J'aimerais que vous nous expliquiez comment fonctionne cette « accountability », quel mécanisme vous permet de vous assurer ou permet à la Commission de se rapporter au Grand Conseil?

M. MIKE DELISLE :

980

Okay. I believe I understand. Several ways they're accountable. Ultimately to the Mohawk Council of Kahnawake, as you asked. They present monthly updates to my Council. We have strategic sessions Tuesday, Wednesday, and Thursday mornings; it happens on one of those mornings to the full Council on the wide range of investments as well as projects that they bring forward.

985

Mohawk Council of Kahnawake has been up to date on Kahnawà:ke Sustainable Energies since the beginning, and supportive. They are also ultimately accountable to the Community. They are an elected board by the community, not appointed by the Mohawk Council as this point. The law describes it very clearly through Economic Development Law that Tawatohni'saktha, our Commission, needs to be at arm's length from the government body but supported by it.

990

So we have a very close relationship. Admittedly in times of need of further communication, but in terms of this project, they are accountable to us and provide updates on a monthly basis.

995

LE COMMISSAIRE :

O.K. Vous dites que la Commission est élue par la communauté, quelle est la base sur laquelle ça se fait? Est-ce que c'est à toutes les années...?

1000

M. MIKE DELISLE :

1005 The elections happen, and actually it's going to be happening this year again, I forget the
term, I think it's in term with the Mohawk Council as well every three years. Every three years,
open election to community. People need to be of a business-oriented, meaning they have to have
owned businesses or own a business themselves to be eligible to run, as well as several other
minor criteria, but it is an open election from community to be appointed to the board.

1010 **LE COMMISSAIRE :**

Et combien de personnes sont élues?

1015 **M. MIKE DELISLE :**

Seven.

LE COMMISSAIRE :

1020 Sept.

M. MIKE DELISLE :

Seven.

1025 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord, merci.

1030 **M. MIKE DELISLE :**

Bienvenue.

LE PRÉSIDENT :

1035 Merci d'être venu présenter votre mémoire, Monsieur. Merci beaucoup.

M. MIKE DELISLE :

1040 Merci.

**Mme ANNE AMMERLAAN
M. WERNER VAN HYFTE
M. ROGER HÉBERT**

1045

LE PRÉSIDENT :

Alors j'invite maintenant Madame Anne Ammerlaan, s'il vous plait.

1050

Alors, bonjour, madame Ammerlaan. S'il vous plaît, nous présenter les gens qui vous accompagnent, pour les besoins de la transcription, s'il vous plaît?

Mme ANNE AMMERLAAN :

1055

Oui. Donc aujourd'hui, moi, c'est Anne Ammerlaan, ici j'ai monsieur Werner Van Hyfte et Monsieur?

M. ROGER HÉBERT :

1060

Roger Hébert.

LE PRÉSIDENT :

1065

D'accord. Alors, écoutez, la parole est à vous. Je comprends que vous nous avez déposé un mémoire amendé aussi?

Mme ANNE AMMERLAAN :

1070

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

1075

C'est-à-dire que vous nous aviez déposé une version, mais que vous avez ajusté votre mémoire puis vous nous déposez une version un peu différente.

M. ROGER HÉBERT :

1080

Nous représentons « Les incontournables de Lacolle ».

LE PRÉSIDENT :

1085 Oui, je m'attendais à ce que vous vous présentiez à ce titre-là aussi. Alors, nous vous écoutons.

Mme ANNE AMMERLAAN :

1090 Monsieur le président,

1095 Par la présente, Les incontournables de la frontière désirent vous faire part de notre vive opposition au Projet éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville. Nous sommes un groupe formé de citoyennes et de citoyens de la municipalité de Lacolle qui habitent dans la montée Richard, le Petit Rang ainsi que dans la montée Lessard.

Nous vous faisons parvenir ce mémoire, car nous croyons que ce projet ne respecte pas le critère B du développement durable c'est-à-dire le principe d'équité et de solidarité sociale.

1100 Conçues d'après le Règlement de contrôle intérimaire concernant les éoliennes URB-141 de la MRC des Jardins-de-Napierville en vigueur à Saint-Cyprien-de-Napierville, les éoliennes seraient situées à 750 mètres des résidences alors qu'un règlement plus sévère s'appliquerait pour nous si les structures étaient construites à Lacolle.

1105 En effet, en vertu du Règlement de contrôle intérimaire 472 relatif aux éoliennes de la MRC du Haut-Richelieu, nous serions, advenant la construction de ce projet éolien, les seuls résidents de l'ensemble de notre MRC à se voir privés de notre droit de bénéficier d'une zone de protection de 2 175 mètres entre notre résidence et les éoliennes.

1110 Cette situation inéquitable entraîne également plusieurs impacts qui résultent de la proximité des éoliennes 3, 6, 7, 8 et 9 de la frontière de la municipalité de Lacolle.

1115 Nous faisons face, ici, à un cas d'espèce. C'est-à-dire que c'est la première fois qu'un parc éolien se localise à la frontière de deux MRC ayant des distances séparatrices à respecter très différentes. Selon le MAMOT, il n'y a pas de jurisprudence pour un tel cas. Ce ministère est incapable de nous certifier que nous aurions le droit de construire.

1120 Pour ce qui est de la MRC du Haut-Richelieu, ils exigent qu'une éolienne, comme une Enercon 92, respecte une distance de 2 175 mètres des résidences. Cette MRC justifie notre choix en disant, et je cite, que : « Elle vise à assurer la sécurité et une protection adéquate dans un milieu aussi densément peuplé que la Montérégie. »

L'absence d'étude indépendante au Québec et le déficient de connaissances québécoises au niveau des impacts que peuvent engendrer ou représenter les parcs éoliens tels que les incidents sur la valeur des propriétés en zone habitée et/ou le risque sur la santé physique et psychologique des gens ont été clairement dénoncés.

1125

Par ailleurs, la distance de 2 000 mètres retenue par le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu se justifie par certaines études médicales et rapports ainsi que des règlements canadiens mentionnant, à titre d'exemple, que les centrales éoliennes rendent les riverains malades jusqu'à 1 610 mètres de distance, soit un mile.

1130

Le règlement de la MRC donne des distances séparatrices à respecter pour l'implantation des éoliennes, mais aussi pour les droits de construction des bâtiments face à eux. Je vous donne un exemple : monsieur et madame Ammerlaan veulent construire une maison sur une partie de terre non cultivable de la montée Richard. Le lot se trouve à environ 1 600 mètres de l'éolienne 8 et 1 700 mètres de l'éolienne 3. Ces gens sont des producteurs agricoles avec de la relève et ont droit, selon l'article 40 de la CPTAQ, de construire une résidence pour eux, pour leurs enfants, en l'occurrence moi-même, ou un employé sur leur terre.

1135

En théorie, ils construisent sur cet espacement, ils ne respectent pas le RCI de leur MRC. Si la municipalité décide de donner un droit de construire, cela veut dire que la ceinture de protection de la MRC n'est pas appliquée. Si un jour, un problème de santé ou tout autre problème inconnu aujourd'hui survenait à cause de la proximité des éoliennes, le propriétaire de la maison pourrait poursuivre la municipalité de Lacolle pour lui avoir accordé le droit de construire. La commission doit tenir compte que la MRC du Haut-Richelieu a adopté une résolution pour faire respecter sa réglementation et prévenir ce genre de problème juridique.

1140

1145

Nous vous signalons que tous les conseils des 14 municipalités de la MRC du Haut-Richelieu ont appuyé à l'unanimité cette résolution du Conseil régional des maires. Si nous traçons un rayon de 2 175 mètres autour de l'éolienne 3 et 8, il y a 17 producteurs agricoles qui perdent leur droit de construire en vertu de l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

1150

Si on trace un rayon de 1 175 mètres, c'est huit producteurs qui perdent leur droit de construire un bâtiment d'élevage. L'URB-141 du règlement de la MRC des Jardins-de-Napierville ne prévoit aucune protection pour les animaux, mais ce n'est pas le cas pour la MRC du Haut-Richelieu. Cette MRC prévoit 1 175 mètres dans le cas présent.

1155

Nous vous rappelons que le promoteur indique qu'une zone de protection de 200 mètres pour des bâtiments d'élevage, mais que cette distance séparatrice, malgré ce qu'ils disent, n'existe pas dans le règlement URB-141. Où a-t-il trouvé cet article dans le règlement URB-141?

1160

La MRC du Haut-Saint-Laurent, qui est de l'autre côté des Jardins-de-Napierville, contient une réglementation équivalente à celle du Haut-Richelieu. Je ne comprends pas pourquoi une zone tampon respectant les distances des MRC voisines n'est pas exigée et oblige tous les promoteurs à respecter ces distances.

1165

Dans notre cas, nous parlons d'une zone tampon de protection de 2 175 mètres. Nous avons posé la question aux Affaires municipales et ils nous ont répondu qu'un tel cas n'avait pas encore de réponse et devrait éventuellement être réglé devant les tribunaux.

1170

D'abord, l'ensemble des résidents de ce secteur sera soumis à des émissions sonores de 30 à 35 décibels. Bien que respectant la note d'instruction de votre ministère, l'Organisation mondiale de la santé estime que des émissions aussi basses que 30 décibels peuvent perturber le sommeil des riverains lorsque ce bruit est produit par des éoliennes dans un milieu initialement calme.

1175

Par ailleurs, il faut souligner que ce secteur est sous l'influence des vents dominants venant de l'ouest et que le bruit pourrait être amplifié, selon certaines conditions atmosphériques.

1180

Les deux terrains vacants du récepteur 119 sont à moins de 1 100 mètres d'une éolienne. En outre, se soumettre au règlement de la MRC voisine n'en ferait sûrement pas des lieux de construction enviables à cause de l'intensité du bruit évaluée à 34,7 décibels à cet endroit.

1185

Les incontournables de la frontière sont tous solidaires des deux résidents de la Montée Richard qui utilisent la piste d'atterrissage privée située à plus ou moins 875 mètres de l'éolienne 8. Depuis plus de vingt ans, il y a une piste d'atterrissage dans ce secteur et le promoteur aurait été bien avisé de relever cette contrainte avant de planifier un projet éolien à proximité de cet endroit. L'un des usagers de la piste est un membre de l'UPA qui travaille depuis une vingtaine d'années pour une compagnie qui se livre à des activités agricoles aériennes dans cette région, tels l'arrosage ou l'ensemencement.

1190

L'UPA a été avisée des dangers qui guettent le petit aéronef de ce pilote au moment de l'atterrissage et du décollage à cause de la turbulence produite par les éoliennes. Le promoteur devrait envisager une reconfiguration de son projet, car si l'un de nos voisins n'entend pas perdre son gagne-pain, l'autre désire faire respecter ses droits de propriété et l'usage de sa piste, et ce, sans mettre leur vie en danger.

1195

Durant l'enquête, nous avons été déçus de constater que le règlement de la MRC voisine semblait beaucoup plus important que la nôtre. Finalement, cette situation est devenue parfaitement injuste, car les avantages reviennent à quatre familles de Saint-Cyprien-de-

1200 Napierville et les embêtements sont réservés pour tous les gens de Lacolle et Saint-Bernard-de-Lacolle.

1205 Plusieurs personnes de notre groupe pensent que les utilisateurs de la piste auraient eu le droit d'obtenir plus de renseignements au BAPE. Nous avons été insultés de lire la réponse du promoteur dans le document DA9, car c'est comme si nous étions des menteurs, et je cite :

« *In our opinion, the subject aerodrome is not an active runway environment.* » Traduction : il n'y a pas d'Environnement de piste visible sur les images Google Earth.

1210 Eh bien, il y en a une. Le promoteur a payé un évaluateur qui dit n'importe quoi, car les deux pilotes arrivent et décollent par le nord.

1215 En plus, les photos sur Google sont faciles à comprendre. La vieille piste était plus à l'est, jusqu'en 2014. La piste actuelle a été aménagée en 2014 et l'ancienne piste retournée à l'agriculture. Les deux pilotes ont décidé d'utiliser la piste plus à l'ouest parce que c'était pas mal plus logique d'avoir une seule piste pour deux. Le nouveau propriétaire de la piste et son utilisateur ont fait les travaux avant que les promoteurs viennent présenter leur projet, le 5 juin 2014.

1220 Les pilotes doivent travailler avec les soubresauts de Dame Nature et savent qu'il y a des orages violents qui arrivent très subitement dans notre région. On est reconnu pour ce phénomène qui n'est jamais annoncé à l'avance et il faut vraiment ne pas connaître notre secteur pour penser qu'un petit avion ne serait pas en danger pendant l'atterrissage si le temps change avant leur retour à la maison. Voulez-vous attendre que l'avion s'écrase pour faire tasser l'éolienne numéro 8? Au lieu des Incontournables de la frontière, on serait peut-être mieux de s'appeler « Les inconvénients de la frontière ».

1225 Nous vous prions d'accepter, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments respectueux.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

1235 Merci de votre présentation, Madame. Alors, vous affirmez dans votre mémoire, à la page 3, vous faites référence que, à titre d'exemple, vous dites que « se justifie par certaines études médicales et rapports ainsi que des règlements canadiens mentionnant, à titre d'exemple, que les centrales éoliennes rendent les riverains malades jusqu'à 1 610 mètres de distance, soit un mile. » Avez-vous une référence à nous donner, s'il vous plait?

1240 **M. WERNER VAN HYFTE :**

Oui. Ça, ça a été pris dans le règlement de contrôle intérimaire 478 de la MRC du Haut-Richelieu.

1245 **LE PRÉSIDENT :**

Oui la distance, mais vous faites référence à des...

1250 **M. WERNER VAN HYFTE :**

C'est la justification qui a été donnée.

LE COMMISSAIRE :

1255 Les éléments de justification que la MRC a fournis pour faire approuver son règlement.

M. WERNER VAN HYFTE :

Exact.

1260

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1265 **M. WERNER VAN HYFTE :**

C'est dans le règlement, oui.

LE PRÉSIDENT :

1270

Merci beaucoup de cette précision. Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

1275

Non, ça va.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup de votre présentation Messieurs, Madame, merci.

1280

M. JEAN-FRANÇOIS BOIRE

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant Monsieur Jean-François Boire, s'il vous plaît.

1285

M. JEAN-FRANÇOIS BOIRE :

Bon après-midi Messieurs les commissaires.

1290

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur Boire. La parole est à vous.

M. JEAN-FRANÇOIS BOIRE :

1295

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Je m'appelle Jean-François Boire... »

Fin de la phrase à la page 4 : « [...] où KSE rencontrait le Conseil municipal. »

1300

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, s'il vous plaît. S'il vous plaît, jusqu'à maintenant, je pense qu'on a quand même écouté plusieurs propos, tout le monde l'a fait dans le respect, alors je vous répète la notion de respect, on laisse présenter le mémoire de monsieur. S'il vous plaît.

1305

M. JEAN-FRANÇOIS BOIRE :

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1310

Début de la phrase à la page 4 : « Le 5 juin 2014, le promoteur fit une réunion... »

Fin du mémoire.

Merci.

1315

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre présentation, Monsieur Boire. Monsieur Haemmerli, des questions?

1320 **LE COMMISSAIRE :**

Ça va.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

M. STÉPHANE TRUELLE

1330

LE PRÉSIDENT :

1335 Alors, j'invite maintenant madame Rosaline Nadeau, s'il vous plait. Alors, madame Nadeau n'est pas là? J'invite maintenant Monsieur Stéphane Trudelle, s'il vous plait.

Bonjour, Monsieur Trudelle.

1340 **M. STÉPHANE TRUELLE :**

Bonsoir, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

1345 Alors, la parole est à vous.

M. STÉPHANE TRUELLE :

1350 Je ne crois pas que mon mémoire va apporter des points qu'on ignore déjà sur le projet, mais je voulais vous faire part de mes inquiétudes.

LE PRÉSIDENT :

1355 Juste un instant avant qu'on commence, s'il y a es gens qui veulent avoir des discussions, je les inviterais à les faire à l'extérieur de la salle, s'il vous plait.

Alors, nous vous écoutons.

1360 **M. STÉPHANE TRUDELLE :**

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci.

1365

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre présentation – s'il vous plaît. Alors, merci de votre présentation, Monsieur Trudelle. Monsieur Haemmerli, des questions?

1370

LE COMMISSAIRE :

Bien, comme pour les autres participants, je vais essayer de vous situer, donc vous êtes sur le chemin de la Grande Ligne?

1375

M. STÉPHANE TRUDELLE :

Sur le chemin de la Grande Ligne, juste à côté de la ferme Verstricht, au 11, chemin de la Grande Ligne.

1380

LE COMMISSAIRE :

D'accord.

1385

M. STÉPHANE TRUDELLE :

C'est directement en face où se situent les éoliennes.

LE COMMISSAIRE :

1390

C'est ça, mais c'est parce ce que je voulais interpréter vos données par rapport au bruit, donc c'est ça. Je voulais juste vous placer à la bonne place.

M. STÉPHANE TRUDELLE :

1395

Exactement. C'est bon.

1400 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1405 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Trudelle.

1410

Mme CARMEN LABELLE
Mme FRANCES RAVENSBERGEN

LE PRÉSIDENT :

1415 Alors, j'invite maintenant madame Carmen Labelle pour l'association Québec Solidaire de Huntington. Bonjour, Madame.

Mme CARMEN LABELLE :

1420 Rebonjour.

LE PRÉSIDENT :

Alors vous nous présentez la personne qui vous accompagne?

1425

Mme CARMEN LABELLE :

Oui, alors notre porte-parole Frances Ravensbergen, qui fait partie du comité de coordination de Québec Solidaire Huntington.

1430

FRANCES RAVENSBERGEN :

Bonjour.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, la parole est à vous.

1440 **Mme CARMEN LABELLE :**

Alors, bon, il y a beaucoup de choses qui ont été dites, je vais donc me concentrer sur les points qui sont plus importants et qui n'ont pas été discutés.

1445 D'abord, merci de nous recevoir. L'association locale Québec Solidaire Huntington est née de la préoccupation pour le bien-être et les droits de nos concitoyennes et concitoyens et de la nécessité de créer une structure politique locale pour acheminer leur voix à l'Assemblée nationale via un parti prônant la démocratie participative, la justice sociale et le bien commun.

1450 Afin de redonner à la population québécoise d'être enfin maître chez eux, un gouvernement solidaire remettrait entre les mains de la population le soin de définir son avenir politique et son projet de société.

1455 Nous croyons que la démocratie est beaucoup plus qu'un vote tous les quatre ans avec de belles promesses qu'on s'empresse de renier une fois élu.

1460 Nous avons suivi de très près le dossier du développement de l'industrie éolienne dans notre circonscription. Dès sa fondation, Québec Solidaire faisait la promotion des multiples énergies vertes et poussait le gouvernement Charest à aller de l'avant dans cette filière énergétique, mais rapidement, on s'est rendu compte que le Parti Libéral allait développer des nouvelles énergies non pas pour sortir des énergies fossiles, dans un souci de protection de l'environnement, ni pour le bien commun, mais avec une visée industrielle et politique.

1465 En effet, si on regarde le décret pour les projets actuels, il a été lancé en 2008, juste avant les élections par un gouvernement Charest alors majoritaire, et c'est nous qui en subissons les pots cassés.

1470 Il est inconcevable que des parcs éoliens soient érigés dans des zones où ils nuiront au bien-être des communautés, c'est maintenant la position du parti, et il faut bien souligner que la controverse ne se situe pas au niveau de la vision proéolienne versus la vision antiéolienne, mais sur le comment, où, par qui, et « par qui », ça n'a pas rapport avec autochtone ou pas autochtone, mais ça a rapport avec privé ou public et pour qui ce développement doit se faire.

1475 Nous rappelons avec insistance au Conseil des ministres qu'un gouvernement est une structure que s'est donnée le peuple pour administrer le bien commun et qu'en conséquence, il se doit d'être au service du peuple et non le valet de l'industrie qu'il s'est révélé être, tous partis confondus, depuis des décennies.

1480 Alors, on va présenter la position de notre Association sur le développement de l'énergie éolienne dans notre région, position adoptée en assemblée générale spéciale, le 26 novembre 2014. Ensuite, nous ferons part des raisons qui font que, selon nous, le projet devrait être rejeté.

1485 Alors, la position officielle. Québec Solidaire Huntington promeut la production éolienne en accord avec la position du parti : lorsque cela répond à une demande réelle à court et à moyen terme; lorsque la production de cette énergie fait partie d'un plan d'économie globale d'énergie; lorsque l'analyse des impacts environnementaux a été faite en fonction des différentes autres filières énergétiques; lorsque cette énergie remplace les énergies fossiles; lorsque cette production est sous contrôle public; lorsqu'elle contribue au développement économique du Québec et de ses régions; lorsque son implantation se fait démocratiquement, dans le respect
1490 des citoyens, ce qui inclut l'acceptabilité sociale, les effets sur la santé, sur la faune et sur la flore.

Et, finalement, lorsque ses lieux d'implantation tiennent compte de la qualité des terres affectées, de la capacité des réseaux électriques et du coût d'aménagement des nouvelles lignes de transport de distribution.

1495 Alors, on sait, dans un premier temps, qu'il n'y a pas de demandes réelles, c'est sur toutes les tribunes, c'est une production qui n'est pas sous contrôle public, même qu'on a appris, lors de la première partie des audiences, qu'Hydro-Québec n'a pas le contrôle sur la gestion des contrats ni sur les appels d'offres d'électricité qui sont commandés par le Conseil des ministres.

1500 Les citoyens, la société québécoise n'a donc aucun pouvoir et aucune voix au chapitre dans ce développement anarchique.

1505 Et si on regarde le chapitre R-6.01 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le chapitre 1, les applications, le paragraphe 71.1 : la fourniture, on y dit que la fourniture d'électricité doit venir d'abord de l'électricité autre que patrimoniale. Ça veut dire, pour nous, qu'on est en train d'essayer de privatiser Hydro-Québec.

1510 C'est une énergie qui nous coûte cher, elle ne nous enrichit pas, elle nous appauvrit. La Commission sur les enjeux énergétiques en parle amplement dans ses conclusions. Pour une énergie qu'on achète entre 6 et 12 cents, les 20 derniers térawattheures en 2012 ont été vendus à 3 cents le kilowattheure. Ça ne fait pas un gros profit.

1515 Alors, aussi, il y a des spécialistes comme Réal Reid, un ingénieur spécialiste en énergie, coauteur de l'ouvrage éolien « Au cœur de l'incontournable révolution énergétique », qui affirme dans son mémoire que c'est beaucoup, beaucoup trop cher, parce qu'on a négligé la variable la plus importante qui influe le coût de l'éolien, c'est la qualité de la ressource et la qualité de la

ressource, c'est la Côte-Nord qui l'a, la Gaspésie et Îles. Beaucoup moins en Montérégie. Alors, pour lui, c'est un désastre.

1520

Je voudrais aussi parler des 5 000 emplois dont on a parlé tantôt, là. Bien, les 5 000 emplois, parce qu'on paie environ un milliard de trop par année pour cette industrie, ça fait 188 000 \$ par emploi, ce n'est pas mal payé cher. Et cet argent, il ne servira pas à financer nos hôpitaux, à améliorer notre système d'éducation ou à réparer nos routes, encore moins à réduire la dette que le PLQ se plaît à nous brandir pour justifier les coupures dans les services publics. Non. Ces milliards seront versés à des promoteurs privés d'énergie.

1525

Et, en fait, KSE ne créera que deux à quatre emplois sur 20 ans après la période de construction. Les redevances, les fonds d'indemnisation, de dédommagement, aux dernières nouvelles, à la première séance du BAPE, il n'y avait rien de signé, donc il n'y a rien de moins sûr.

1530

Cette énergie remplace les énergies fossiles. Concernant la contribution du projet de KSE et de l'industrie de l'éolienne en général à la réduction des gaz à effet de serre, notons qu'en fait, ce n'est pas l'éolien lui-même qui pourra environner notre bilan environnemental, mais bien le passage du pétrole à l'électricité. Donc en fait, l'électricité, elle peut venir de partout. Et il y a une politique d'économie d'énergie, le kilowatt le moins cher étant celui que l'on n'utilise pas, je pense que c'est ça qui va aider à réduire nos GES.

1535

On a parlé de la notion d'impacts sociaux depuis, pendant toute la deuxième partie, alors je vais sauter là-dessus.

1540

Bon, la qualité des terres, on en a parlé aussi. La capacité des réseaux électriques et du coût d'aménagement, bien, on a dit que ça coûtait 4,5 millions pour raccorder et quand on sait qu'il y aura peut-être d'autres travaux à faire, que les coûts prévus sont toujours dépassés, ça risque de nous coûter cher.

1545

Ensuite, j'en arrive à l'acceptabilité sociale, les effets sur la santé, sur la faune et la flore. On sait que l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous et ici, Québec solidaire tient à préciser sa position envers les Premières Nations. Nous tenons d'abord à affirmer qu'avec le Parti Solidaire, nous reconnaissons la souveraineté du Peuple autochtone à laquelle il n'a jamais renoncé.

1550

Et, entre autres, dans le programme de Québec Solidaire, il a été prévu qu'on liera tout projet de développement sur les territoires des communautés autochtones à la signature d'une entente avec ces communautés pour s'assurer que le projet leur convient. Alors, il n'est que naturel qu'on demande la réciprocité.

1555

Et, aussi, on veut souligner que, tantôt on parlait que le projet va servir à financer la culture, les langues autochtones puis tout ça, il me semble que ça, c'est de juridiction fédérale...

1560 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, on ne commente pas les commentaires des gens qui ont présenté des mémoires.

1565 **Mme CARMEN LABELLE :**

Finalement, ce qui heurte grandement les municipalités et les citoyens, ce sont les manquements flagrants à la démocratie et la façon dont ce dossier a été mené par TCI au départ, puis KSE ensuite et les signataires de contrat avec ces entreprises.

1570 En matière de consensus et de démocratie, dès 2011, les commissaires du BAPE affirmaient dans le projet de Saint-Valentin qu'un consensus devait être développé avant d'aller plus loin, rien n'a été fait.

1575 Il y a d'autres irritants, comme le maire qui poursuit sa municipalité, l'opposition soutenue dont on n'a pas tenu compte, les doutes quant à d'où vient l'argent du projet, le projet et les études d'impact incomplètes, la recherche, les impacts sur la santé, j'en ai beaucoup parlé dans mon mémoire à moi. Ceux qui ne l'ont pas lu, il y en a six pages, ce n'est pas des inventions qu'on a pris en l'air.

1580 Alors, et les dernières études qui ont été faites sur les infrasons qui sont produits par l'interférence constructive des zones sonores quand plusieurs éoliennes sont en phase, puis il y a le phénomène d'entraînement qui fait qu'on ne peut pas contrôler ça. Bon. Alors, maintenant, je pense qu'on en arrive pas mal à la conclusion.

1585 Nous considérons que ce projet n'apporte pas de contribution positive à tous les points de vue pour la région, sauf pour quelques personnes. Il divise les communautés, familles, amis, voisins, agriculteurs et tout le monde municipal, des mésententes qui risquent de durer fort longtemps.

1590 Dès le début du projet, des procédures antidémocratiques, comme le fait que TCI a voulu contourner la municipalité et les droits des citoyens; la poursuite en justice intentée par le promoteur et des signataires de contrat ont envenimé le débat et rendu le projet encore plus rébarbatif et inacceptable.

1595

1600 Bref, ça ne tourne pas rond dans l'éolienne au Québec. Il faut que l'improvisation cesse en matière de développement énergétique au Québec. Il faut mettre fin à la dictature qui transforme nos campagnes en grands parcs industriels en redonnant aux citoyens et contribuables la place qui leur revient aux tables de discussion et de décision.

1605 On doit briser les accointements du politique et du privé et redonner le pouvoir aux citoyens de fixer les objectifs de développement de leur communauté; ils sont les mieux placés pour le déterminer. Il faut impérativement sortir du carcan qui nous enferme dans une logique destructrice et faussée en ne prenant pas en compte les coûts d'exploitation, les coûts de la destruction du milieu, du capital social, touristique et économique des régions, alors qu'ironiquement, le kilowatt qui coûte le moins cher est le kilowatt que l'on économise.

1610 Alors, les recommandations, maintenant. Nous recommandons évidemment que le projet soit rejeté, nous demandons au gouvernement du Québec de déclarer un moratoire immédiat sur le développement de l'industrie éolienne comme le recommande la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec dans son rapport dévoilé en 2014. Cette Commission mentionne même qu'on doit annuler les contrats actuels.

1615 **LE PRÉSIDENT :**

 On arrive au terme de votre présentation. Succinctement, votre conclusion.

Mme CARMEN LABELLE :

1620 Oui, O.K. Il faut évaluer la pertinence de développer l'exploitation, plutôt préconiser et subventionner les énergies alternatives pour les particuliers, les énergies particulières, les toits solaires. Le peuple québécois doit reprendre le contrôle de ses ressources, c'est pour ça que Québec Solidaire veut nationaliser l'éolienne, mettre toute l'énergie sous le contrôle d'Énergie Québec.

1625 Il faut avoir une politique énergétique qui tienne compte des ressources, des besoins, puis une efficacité énergétique qui fait qu'on va arrêter de chauffer dehors, et se servir des surplus d'électricité actuels pour électrifier les transports en commun et le chauffage.

1630 Alors, je vous remercie de nous écouter, et une dernière conclusion qui va n'engager que moi : on a eu une information pertinente, les gens de Kahnawake disent que c'est pour les prochaines générations, c'est louable. L'environnement c'est pour la santé. Alors, il m semble qu'ils devraient commencer par nettoyer les huit sites d'enfouissement toxiques, de déchets toxiques qu'il y a sur le territoire de Kahnawake.

1635 À Kahnawake, l'incidence de cancer du sein est deux fois plus élevée qu'ailleurs et en tant que professionnelle de la santé, ça me touche. Et s'ils veulent vraiment agir pour les générations, j'espère qu'ils vont commencer par là. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1640 Alors, merci.

Mme CARMEN LABELLE :

1645 Et on a la carte des sites.

LE PRÉSIDENT :

1650 Merci de votre présentation, Mesdames, Monsieur Haemmerli, question?

LE COMMISSAIRE :

1655 Je vais vous poser la même question que j'ai posée à un participant hier, je pense. Dans votre deuxième recommandation, c'est de demander au gouvernement du Québec de déclarer un moratoire sur le développement, alors je vais répéter ce que j'ai dit hier, un moratoire c'est un arrêt temporaire en attendant quelque chose. Est-ce que c'est vraiment ça que vous voulez dire?

Mme CARMEN LABELLE :

1660 Oui. Il faut, comme on l'a dit au début, Québec Solidaire est pour les énergies renouvelables, est pour l'énergie éolienne, mais il faut reconsidérer comment elle va se faire, par qui, où et à qui ça bénéficie, là. Parce que c'est de l'improvisation depuis le début et c'est décidé par le Conseil des ministres qui politiquement, fait des commandes politiques en disant à Hydro-Québec : bien, fais un appel d'offres dans telle région, sans avoir considéré aucun des facteurs qu'il faudrait considérer dans une analyse.

LE COMMISSAIRE :

1670 D'accord. Et pour ce qu'il faudrait faire, on retourne à l'énoncé des différentes étapes que vous avez énumérées dans votre mémoire.

1675 **Mme CARMEN LABELLE :**

1680 Bien, ce qu'il faudrait faire, ça serait d'abord avoir une politique énergétique qui soit cohérente et qui tienne compte des besoins et ensuite, voir comment on va développer cette énergie-là. Il y a beaucoup de ressources et est-ce qu'on va favoriser l'éolien, est-ce qu'on favorise le solaire, dans quelle proportion, où, quand, comment, pourquoi? C'est tout ça qu'il faut déterminer, et ça, ça n'a pas été fait.

1685 Pourtant, il y a eu un effort de la Commission sur les enjeux énergétiques qui est quand même récente, là. Elle a remis son rapport, elle en parle. Mais là, actuellement, on n'a pas l'air à tenir compte de ça. Puis monsieur le ministre Arcand qui va faire une autre commission pour voir, où ne va siéger aucun citoyen. Finalement, ce n'est que les industries qui vont regarder comment elles vont gérer le potentiel et comment le développement énergétique va se faire.

1690 Alors, on n'est pas plus représentés, là. Je trouve ça aberrant.

LE COMMISSAIRE :

Ça va.

1695 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de votre contribution aux travaux de la commission.

1700 **Mme CARMEN LABELLE :**

Merci beaucoup.

1705 **MOT DE LA FIN**

LE PRÉSIDENT :

1710 Alors, c'est par cette présentation que prend fin la deuxième partie de l'audience publique.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions au centre de consultation ainsi que sur le site Web du Bureau d'audiences publiques. Alors, ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission, et même, un mois après la sortie publique du rapport du Bureau d'audiences publiques.

1715 Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront donc jusqu'au 26
juin prochain pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire
part à notre coordonnatrice, madame Renée Poliquin. À défaut de le faire, la commission pourrait
décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai. Nous vous rappelons que ce droit sert à
rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

1720 La commission poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre du
Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
au plus tard le 17 septembre 2015.

1725 La commission tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à
ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience
publique et également via la webdiffusion de l'audience. Elle remercie également les personnes-
ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

1730 Merci au public qui nous a suivis de façon assidue dans nos travaux et je vous invite à
prendre connaissance du rapport lorsqu'il sera rendu public par le ministre.

Merci beaucoup. Au revoir.

1735 _____
FIN DE LA SECONDE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

1740 _____
Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon
serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle
des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

1745 ET J'AI SIGNÉ :

1750 _____
Yolande Teasdale, s.o.b.